Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Mai 2013

N° 67

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Villedieu	*1, 4*
Montabot	*2*
Villedieu	*3-4*
Pierres en lumière, journée des moulins	*5*
Gavray	*6*
La Lande-d'Airou	*7-8*
Saint-Germain-de-Tallevende	*8*

De nouvelles lectures vous sont proposées en faveur du patrimoine du val de Sienne. Elles sont aussi diversifiées que possible et nécessitent en amont de longues investigations. Nous espérons seulement que ce journal puisse combler une partie de ce vide historique. N'hésitez -pas à faire remonter tout ce qui pourrait éclairer notre comportement.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Souscription en faveur de la fontaine monumentale de Villedieu

Ce fut **le 9 avril 1894 que le Conseil municipal de Villedieu** fut invité par le Maire, **Jules Tétrel**, à se prononcer sur la commande et l'installation d'une fontaine monumentale en fonte. Le Président communique au Conseil le projet qu'il a conçu d'élever sur la place du marché une fontaine monumentale. Le Conseil accepte cette idée et autorise le Maire à demander **à la maison Durenne la vasque n° 1 de la planche 351** (du catalogue) et à faire dresser un plan et devis du bassin en granit. La dépense sera inscrite au budget additionnel de 1894. L'implantation de cette fontaine sera décidée dans une séance ultérieure (ED 152 1 D 12, folio 161, délibération 61 du registre des délibérations municipales).

Le Maire, le 21 mai suivant donne au Conseil municipal lecture du devis formé par l'ingénieur hydraulique Gravet relatif aux dépenses nécessitées par l'établissement sur la place d'une fontaine monumentale et d'une lettre de monsieur Lehérissé, entrepreneur, qui accepte le devis sans réduction. Le Conseil, considère que les fournitures et travaux dont il s'agit sont d'une urgence absolue selon l'application des textes législatifs (ordonnance du 14 9bre 1837, décrets du 25 août 1852, 3 avril 1861, loi du 5 avril 1884). Le Président invite le Conseil à désigner le lieu de la place sur lequel sera construite la fontaine monumentale (152 ED 1 D 12, folio 174). Deux propositions sont faites : 1) face à la rue des Cohues ; 2) au bas de la place, un peu au-dessus de la pompe du côté de l'hôtel-de-ville.

Le compte 1895 incluant le budget additionnel 1895 et le budget primitif de 1896 de l'adduction des eaux (152 ED 1L 14) fait état au chapitre III dans la balance générale des recettes à 145170, 72 francs, des dépenses à 134302, 01 francs et donc un excédent de recettes de 10868, 71 francs qui vont être en partie utilisées pour **le financement de la fontaine monumentale d'une valeur de 6028, 79 francs**.

Une liasse « journal et notes » fait état à l'année 1894 d'une éphéméride consacrée, entre autre, à la **fontaine Durenne**.

Collection : archives départementales de la Manche

Le moulin de la Cavée à Montabot

Le moulin de Montabot au lieu-dit de la Cavée, qu'on appelle désormais « le moulin de la Cavée » fut en réalité le moulin banal de Montabot qui était à **deux tournants à la fin du XVIIIe siècle et à trois tournants à la fin XIXe** (cette référence n'est utilisée que par ce qu'il y a une description manuscrite). Son existence est attestée sous la simple mention d'extraits des journaux de la baronnie de la Roche-Tesson, pour l'article du moulin de Montabot, le 9 juin 1543. Ce journal révèle les dates de 1735 -1736, 1738-1740. Il est naturellement représenté sur le cadastre communal le plus ancien de 1828 et il appartint à la famille **Le Pesant** et ceci jusqu'à sa vente par adjudication le 18 novembre 1918 consentie à **Maria, Constance Mariette** épouse d'**Arsène, Jules Renouf**.

La famille fut aussi propriétaire de beaux domaines tels que la terre et ferme Amiot à Gavray et Lengronne, la terre et ferme dite du manoir saint André et la terre et ferme du grand saint André sur Gavray et Saint-Denis-le-Gast et bien d'autres immeubles dans le Coutançais. Son propriétaire le plus ancien, historiquement connu n'est autre que le bailli de Villedieu, **Pierre Le Pesant**, inhumé le 24 mars 1748 à Villedieu. Des baux du moulin et de la terre sont connus en 1764 où la jouissance du moulu est accordée par **Suzanne, Madeleine, Marguerite Hue**, héritière du sieur **Lepesant**, bailli de Villedieu, à **Jean-Baptiste Costil**, 1765, 1768, lequel fit l'objet d'une procédure, un compte du 25 septembre 1791 faisant état de la jouissance par bail du 12 juillet 1777, pour un sieur **Varin**, de Percy, de la terre de la Cavée, une rente de fieffe des moulins de Montabot, du 20 juillet 1793, chez maître Pimor, notaire à Montmartin-sur-Mer, faisant référence à une fieffe datée du 4 avril 1780 chez maître Dufour, notaire à Percy, concernant **André Billard**, le hamel d'Annoville. Un fragment d'affiche millésimée de l'an 7 de la République (1798-1799), concerne la mise en vente par Le Pesant de Coutances, des biens patrimoniaux de la terre des

vallées, commune du Chefrêne, qui valait à son propriétaire la mention de « sieur des Vallées » et de la terre de la Cavée, située en la commune de Percy et composée de maisons à divers usages, prairies, plants, terre labourable et bois taillis, les moulins de Montabot à deux tournants, des terres très bien boisées et les moulins en très bon état. Nous devons toute cette connaissance historique grâce à la conservation des archives de la famille **Lepesant** en deux fonds distincts : 172 J (notamment la liasse 7) et 203 J (notamment pour notre objet les articles 59-60, 68-69) conservés aux archives départementales de la Manche. La famille **Le Pesant** est aussi connue pour avoir donné, outre le bailli de Villedieu, déjà mentionné ; un capitaine de la Garde nationale, Louis, René, nommé par décret daté du 20 août 1810 ; un maire à la ville de Coutances, **Jacques, François**, entre 1816 et 1840 ; un Conseiller général, **Albert, Jacques**, décédé à Coutances le 24 février 1893.

Jacques, Hervez Le Pesant, avocat et **Hélène, Henriette Cazin**, son épouse, demeurant ensemble à Coutances, au 18 de la rue du palais de justice vendent les immeubles de la Cavée. Un cahier-des-charges est défini par acte notarié chez maitre Rondel à Percy (5E28551). Les biens appartiennent en propre à Jacques, Hervez Le Pesant et en vertu d'un partage à **Pierre, Marie Le Pesant** ; **Madeleine, Laure, Octavie Le Pesant** ; **Guillaume, Jean, Arthur Lepesant** ; **Gabriel, Marie, Alphonse Le Pesant** ; **Juliette, Aurélie, Joséphine Le Pesant** ; **Marie, Anne, Germaine Le Pesant**, tous frères et sœurs. Le partage sous seing privé en 1904 (volume SSP Coutances n° 82, cases 203-204) attribue en 6e lot les immeubles se consistant en terre et ferme de la Cavée en la commune de Percy et par extension au Chefresne et Montabot, laquelle comprend le moulin dit de Montabot avec ses dépendances, dont plus de 25 hectares de terre, à **Jacques Le Pesant**. Sa succession sous le numéro 52, datée du 22 août 1893 (3 Q 3856) permet de connaître l'ensemble des fermages : la ferme de la Cavée à Percy, Montabot, Le Chefresne, à **Renouf**, la ferme de la Boudiérie à Trelly, à **Lemoine**, ferme de la Guislardière à Guéhébert, à **Deshogues**, la terre du Hamel à Quibou, à **Leclerc**, ferme de Beaucoudrey à Saussey, à **Delacour**, ferme d'Amiot à Gavray à **Pignet**, ferme du manoir du petit saint André à Gavray à **Blouet**, ferme du grand saint André à Gavray à **Calipel**, ferme de Caroille à Orval à **Letour**, ferme du chêne Fondrier à Montpinchon à **Turgis**. La famille **Lepesant** fut aussi propriétaire du moulin de Campserveur au Lorey (203 J 65-67).Le moulin de Montabot se consistait en 1918 en un moulin à trois tournants avec une salle ou cuisine, chambre, cabinet, cave, atelier, écurie, une autre écurie en appentis, poulailler. **Maria, Constance Mariette**, veuve **Renouf**, originaire de Hambye où elle vit le jour le 3 septembre 1872, ancienne meunière, vendit les immeubles de la Cavée, sous forme d'une propriété rurale, le 25 février 1944. Il n'y est plus question de moulin, celui-ci ayant cessé son activité vers 1930.

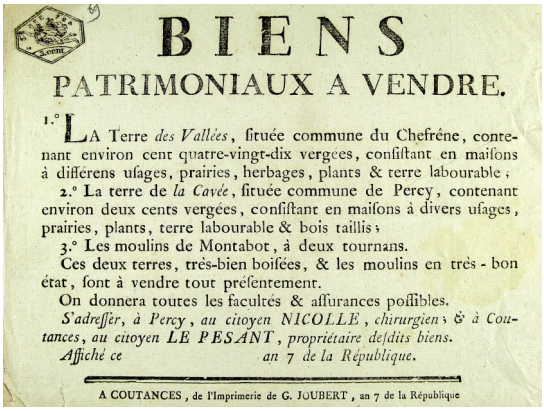

BIENS

PATRIMONIAUX A VENDRE.

1.° La Terre *des Vallées*, située commune du Chefrêne, contenant environ cent quatre-vingt-dix vergées, consistant en maisons à différens usages, prairies, herbages, plants & terre labourable ;

2.° La terre de *la Cavée*, située commune de Percy, contenant environ deux cents vergées, consistant en maisons à divers usages, prairies, plants, terre labourable & bois taillis ;

3.° Les moulins de Montabot, à deux tournans.

Ces deux terres, très-bien boisées, & les moulins en très-bon état, sont à vendre tout présentement.

On donnera toutes les facultés & assurances possibles.

S'adresser, à Percy, au citoyen NICOLLE, chirurgien ; & à Coutances, au citoyen LE PESANT, propriétaire desdits biens.

Affiché ce an 7 de la République.

A COUTANCES, de l'Imprimerie de G. JOUBERT, an 7 de la République

Les références et sources archivistiques sont consultables aux archives départementales de la Manche.

Immeuble Lericolais-Lepesant à Villedieu

Il est trois immeubles à Villedieu qui présentent quelques inspirations communes. Le premier qui nous préoccupe dans cet article s'élève sur la place de la République à Villedieu, au n°15 référencé en section « AL 128 » du cadastre contemporain. La cote précédente était « C 136 » du cadastre moderne actualisé et ancienne « B 288 » du cadastre napoléonien de 1836.

Son propriétaire actuel, **Antoine Thébault**, commerçant-boucher, je note au passage le maintien de la tradition du métier dans l'immeuble, intrigué de me voir faire quelques photographies de cette demeure si particulière, me fis visiter les lieux.

Cet immeuble, a été bâti au début du XXe siècle, dans l'esprit néoclassique avec quatre pilastres surmontés de chapiteaux, une corniche supportée par sept modillons, des harpes, le tout sculpté dans le granit, en façade ainsi qu'une superbe souche de cheminée appareillée dans le même matériau.

La façade est percée par quatre fenêtres dont les linteaux sont ornés de cartouches sculptés en relief. Un toit avec des combles éclairé par deux mansardes structurées en zinc couvre l'immeuble.

Cette demeure appartint à madame **Lericolais** (elle était séparée de corps de son époux avec lequel elle eut deux enfants) et jouxte au midi l'immeuble **Lemesle** qui fait angle entre la rue des cohues et la place de la République et plus ancien. L'édification de l'immeuble **Lericolais**, à 1ère vue, se situe entre 1894, au plus tôt, et 1920, au plus tard. Deux cartes postales le prouvent ; l'image en 6 Fi 639-50 montre la fontaine monumentale et l'ancienne maison **Lericolais** à l'instar de la 6 Fi 639-51, un jour de concert ; l'image en 6 Fi 639-48 montre la même fontaine monumentale et la nouvelle maison **Lericolais**. Entre les deux, une autre image montre la même fontaine monumentale et à l'arrière d'elle l'ancienne maison **Lericolais** contre laquelle s'appuie de toute évidence une ou plusieurs échelles et la découverte d'une partie de la toiture, un jour du marché au poisson. Etait-ce le commencement du démontage pour récupération des matériaux ou un remaniement de cette toiture ?

La fontaine monumentale fut achetée par la ville de Villedieu le 21 mai 1894. Elle sera ensuite démontée avant le 24 mars 1920, stockée contre l'église et mise en vente par voie de publicité à la demande du Conseil municipal.

La collection de photographies d'**Arthur Gautier** publiées par **Michel Tourtelier** sous le titre « Villedieu 1900 » aux éditions **Charles Corlet** (BIB D 9491), permet de resserrer un peu plus la période. En effet la maison achetée par **Marie, Louise, Léonie Lericolais** le 5 9bre 1894, apparait toujours sous sa forme ancienne dans les clichés des pages 52 (1904), 54 (1904), 65 (1905), 70 (1905), 82 (1906) c'est-à-dire, une maison nettement plus basse que ses voisines. C'est donc au cours de la période 1906-1907 que la demeure fut édifiée. La fourchette d'édification se resserre puisque le document du 15 février 1907, transcrit le 16 avril 1909, atteste que l'immeuble que madame Lepesant à fait rebâtir, est bâti.

Ce ne fut pas la totalité de l'édifice qui fut reconstruite mais tout ce qui se trouve au-dessus du rez-de-chaussée. D'ailleurs les quelques pierres apparentes en vitrine de la boucherie sont de toute évidence anciennes. D'autres travaux concernèrent l'immeuble, sur les parties arrière qui donnaient au n° 2 de la rue des cohues. Un autre fait qui doit être relaté, même s'il n'a rien à voir avec le chantier, est l'accident survenu le 16 décembre 1907, dont le certificat fut délivré par le docteur Le Dô, médecin à Villedieu, lequel constate que Lucien Villain, ouvrier-charpentier, est mort sur le coup d'une fracture du crâne provenant d'une chute d'une hauteur de cinq mètres (ACP Villedieu, volume 203, folio 65, case 9 (déclaration d'accident) et folio 66, case 10 (certificat médical)).

Marie, Louise Lericolais, ancienne marchande bouchère, séparée de corps d'**Arsène, Arthur Lepesant** en son nom et celui de ses enfants et les consorts **Lemesle**, font établir un procès-verbal sous-seing-privé le 15 février 1907, qui sera transcrit aux hypothèques d'Avranches deux ans plus tard, le 16 avril 1909, faisant diverses constatations relatives aux maisons contigües, visant notamment à fixer et bien déterminer les parties mitoyennes des murs séparant ces maisons. Il y est rappelé que « **madame Lepesant ayant fait reconstruire ces maisons** », il s'éleva entre-elles divers différents sur l'exécution des travaux auxquels elles mirent fin en les soumettant à l'arbitrage de deux architectes, monsieur **Cheftel** d'Avranches pour madame **Lepesant** et monsieur **David** de Vire, pour madame **Lemesle**, lesquels consignèrent leurs réponses aux différentes questions qui leur furent soumises dans un procès-verbal signé le 10 juin 1907 en double originaux à Avranches le 3 juillet suivant (je n'ai trouvé aucune autre trace écrite). Le même document précise plus loin « **chacun des propriétaires pourra faire ex-**

hausser les murs et partie des murs mitoyens comme l'a fait d'ailleurs madame Lepesant à la charge de payer seul la dépense de l'exhaussement et en outre l'indemnité à laquelle la surcharge pourra donner lieu, sauf en ce qui concerne l'exhaussement fait par madame Lepesant sur le mur pignon qui sépare sa maison de celle de madame Lemesle et de ses enfants, située place de la République pour lequel madame Lepesant n'aura rien à verser aux dénommés ».

Une cession SSP du 24 décembre 1909 par **Lhermitte Marie, Louise**, veuve **Matillon Emile, Auguste** et consorts à **Lericolais Marie, Louise** concerne la mitoyenneté de la rue des cohues (SSP Villedieu, volume 42, n° 468). Madame **Lepesant**, née **Lericolais**, décède âgée de 64 ans le 11 juillet 1915, rue des cohues. Sa fille, **Angélina, Julia Lepesant**, employée de commerce à Villedieu, héritière pour une moitié, en fit la déclaration (volume 126 des mutations de successions, n°78) en son nom et celui d'**Arsène, Jules**, son frère, marchand-boucher. Plus tard l'immeuble appartiendra à **Marcel, Eugène Lepesant**, né le 15 novembre 1898, puis à **Jean, Michel, Pierre, Bernard Lepesant**, marchand-boucher, né le 19 janvier 1930, puis **Jean, Bernard, Pierre, Michel Lepesant** en 1970.

L'immeuble après avoir appartenu à monsieur **Lenoël** est devenu la propriété d'**Antoine Thébault** et des membres de la société civile immobilière.

Les états de section de Villedieu (1975-1989) citent aussi : **Dinel Francis** (1950-1958) compte « L152 » et **Armand Pichard** (1950-1953) compte « L 428 » (1386 W 1069) sans que j'aie pu avoir d'autres éléments d'information. Pour conclure, l'immeuble de monsieur **Antoine Thébault** est très intéressant car il démontre, d'une part, la prospérité de sa propriétaire, madame **Lericolais**, qui possédait aussi une ferme à Sainte-Cécile et une empreinte architecturale plus rare dans le bocage avec la capacité des sculpteurs de rivaliser d'expérience et de beauté. Dommage que nous n'ayons pas davantage d'informations sur la mise en œuvre de cet immeuble.

Les quelques lignes qui y sont consacrées, malgré la grande difficulté d'être assuré des termes utilisés tant la lecture du document est difficile (152 ED 1 O 19) permettent cependant de constater plusieurs échanges de correspondance avec Durenne (courrier non conservé dans les archives de la mairie) ; qu'il faut **détourner la grosse canalisation de gaz** autour du bassin de la fontaine le 2 juin 1894 ; que **la fontaine est réclamée à la gare de Villedieu** le 27 juin 1894 ; **réception provisoire** le 24 janvier 1895. Prudence car ce terme de « fontaine » pourrait être employé indifféremment selon le calendrier et peut désigner parfois les bornes fontaines installées, devant être réparées ou remplacées dans le vaste programme d'adduction d'eau de Villedieu qui nécessita cinq années d'études par les ingénieurs hydrauliques. Quelques lignes ne laissent aucun doute quant à la nature de l'objet et désignent la fontaine monumentale. Une autorisation est donnée à monsieur le Maire, le 24 mars 1920, de faire une publicité utile pour arriver à la **vente du jet d'eau** de la place (152 ED 1 D 14, folio 357).

Le choix, la création du monument aux morts de la Grande guerre préoccupe les élus de la cité et exige d'eux plusieurs délibérations dont celle du 17 août 1920 dans laquelle après avoir exposé au Conseil que les souscriptions recueillies en ville, en vue de l'érection du monument de la Grande guerre. . . Monsieur le Maire rend compte que la commission du monument a accepté le projet présenté par le sculpteur Desvergnes de Paris et a émis l'avis que le monument, selon l'indication du sculpteur, soit érigé sur la place de la République, **à la place du jet d'eau**, face à la mairie. A l'unanimité, le conseil accepte le projet présenté par monsieur Desvergnes, et décide que, selon l'indication donnée par ce dernier, le monument sera placé sur la place de la République, à l'endroit même où se trouve le jet d'eau, face à l'hôtel -de-ville (152 ED 1 D 14, folio 375).

Un devis daté du 31 mai 1923 (152 ED 1 M 14) est consacré **à la pose de la fontaine au chevet de l'église dans l'axe de la rue de Paris et de la rue Gambetta** et le travail du soubassement. Mais en revanche, la délibération municipale du 1er juin 1923 (152 ED 1 D 15, folio 43) parle du transport « de la pompe » de la place de la République au chevet de l'église. Parle-t-on du même monument ? Le bassin, quant à lui, devant être conservé pour le monument aux morts en raison même des vicissitudes rencontrées pour le créer, la faillite des carrières de Fermanville, monsieur Rivière refusant de le faire, les grèves des ouvriers, autant de difficultés qui encourageront à réemployer le bassin de la fontaine monumentale.

Quel fut le destin de la fontaine monumentale après avoir été déposée ? Pas de réponse pour le moment, aucune des écritures publiques ne relatent un quelconque marché, dans l'état actuel des recherches…Des fontaines selon le modèle de la planche 351, vasque 1 (DUR F PL351), il en subsiste une à : Wassy (gare) 52130 Haute-Marne (Champagne-Ardennes) et l'autre à Monistrol-sur-Loire (place de la victoire) 43120 Haute-Loire (Auvergne).

Lavoirs en lumière le soir du 18 mai 2013

Deux représentations théâtrales par la troupe « Atout théâtre » seront proposées au cours de cette soirée. Il a été décidé de proposer ces rendez-vous à 18h45 et à 21h45 au départ de la cour du foyer. Le public pourra ainsi descendre vers la rivière, mais sans les jules cette fois-ci…Cette manifestation implique le Conseil municipal de Villedieu, la Communauté de communes, la direction des musées municipaux de la ville de Villedieu et bien entendu l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne. La pièce de théâtre « le lavoir » d'une durée de deux heures fut créée dans le nord de la France, vers Amiens en 1987. Cette dramaturgie fut imaginée le jour de la déclaration de guerre 1914 pour ces femmes au caractère bien trempé.

La journée des moulins et du patrimoine meulier sera consacrée cette année à la découverte des anciens sites du **moulin de Guériant** encore appelé le **douyt Riant** dépendait pour partie du fief de la Mollière, assis à Sainte-Cécile et du fief de la Pelotière, assis à Saint-Pierre-du-Tronchet. Il a appartenu aux familles le Foulon, de Poilvilain, de Saint-Germain, à Sainte-Cécile. Il est attesté exister en 1378. Inutile de préciser qu'il fut sans aucun doute plus ancien. Les sources archivistiques du chartrier dit de Sainte-Cécile, donné par monsieur de Saint-Germain en 1876 aux archives départementales, n'existent plus ; elles ont été pulvérisées le 6 juin 1944. Le moulin du Guériant est la propriété de monsieur et madame Hervy.

L'ancien **moulin banal dit de la forêt ou de la basse-forêt au Mesnil-Villeman** est la propriété de monsieur et madame Bachelot. Il est lui aussi très ancien. Les documents le mentionne exister au 16e siècle. Dragueville et Le mesnil-Villeman utilisaient un seul moulin banal assis à Dragueville avant sa destruction pendant les guerres de la Ligue.

Informations pratiques : rendez-vous devant l'office de tourisme de Villedieu, place des Costils et départ à 14h30 pour former un convoi de voitures individuelles (le covoiturage sera encouragé).

Le moulin Huet à Gavray

Du cinq septembre 1868 vente par Fouchard Julie, institutrice, sœur de la communauté du Mont Carmel d'Avranches, demeurant à Saint-Hippolyte (canton de Loches) à Bellamy Louis, François, meunier à Ver, d'un moulin à blé à quatre tournants, dit le moulin Huet, avec cellier, grange, écurie, étable, chambre, cours, deux jardins et l'islet, le tout de vingt ares à Gavray, lui provenant de l'acquisition devant maitre Foisil, notaire à Avranches, le vingt-six septembre 1839. Jouissance et impôts du jour saint Michel prochain, moyennant dix-sept mille francs compensés avec la charge de servir a partir de l'entrée en jouissance les rentes perpétuelles ci-après : 1° 117, 44 francs dus à Jeanne, Catherine, Rose, Marie Briens, veuve de Laurent Daniel, de Gavray 2° 352, 31 francs dus à monsieur Daniel Benjamin, curé de Torigny ; 3° 140, 22 francs dus à l'hospice de Granville ; 4° 240 francs dus à Julie, Octavie Daniel, veuve Langlois à Gavray. A comparu madame Julie Fouchard, institutrice communale, sœur de la communauté du Mont-Carmel d'Avranches, dite en religion, sœur saint Paul, domiciliée autrefois à Brehémont et maintenant à Saint-Hippolythe, arrondissement et canton de Loches (Indre-et-Loire), laquelle a par ces présentes, déclaré vendre avec toutes les garanties de droit, à monsieur Louis, François Bellamy, meunier, domicilié en la commune de Ver au moulin Dairou, à ce présent et ce acceptant, désignation : les immeubles ci-après désignés situés à Gavray au lieu-dit Huet et consistant en :

1° un moulin à blé à quatre tournants et autrefois trois, nommé le moulin Huet, le bâtiment qui le contient ;

2° un autre corps de bâtiment à usage de cellier, grange, écurie et étable avec chambre et grenier dessus de fond en comble, la cour qui en dépend ;

3° deux jardins légumiers, l'un à l'ouest au-derrière des

bâtiments et l'autre à l'est entre la cour et la propriété des héritiers de monsieur Piel-Lavallée ;

4° l'Islet se trouvant au nord du premier bâtiment et portant le bout des arbres de l'usine ;

5° enfin deux petits plants ou vergers nommés l'un la Maladrie et l'autre les jardins du Pont.

Tous ces immeubles se tiennent formant ensemble d'une contenance d'environ vingt ares et sont cadastrés sous les numéros 768, 769bis, 770, 771, 772 et 773 de la matrice cadastrale section A. Ils sont vendus au surplus, tels qu'ils consistent en toutes circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve avec les tournants, mécaniques ; chute d'eau, biez et arrière biez, ponts et cours d'eau de l'usine, droits, de vues, issues, passages, mitoyenneté, droits d'eau, arbres, haies, fossés et autres droits et servitudes actifs de toute nature pouvant leur appartenir(...). Etablissement de la propriété : la vendeuse est propriétaire des ensembles qu'elle vend aujourd'hui au moyen de l'acquisition qu'elle en a fait de : 1° madame Jeanne, Catherine, Rose, Marie Briens, propriétaire, domiciliée au bourg de Gavray veuve de monsieur Laurent Daniel ; 2° monsieur Benjamin Daniel, prêtre, vicaire de la paroisse saint Gervais d'Avranches, actuellement curé de Torigny-sur-Vire, suivant contrat reçu par maitre Foisil notaire à Avranches le 26 septembre 1839, transcrit au bureau des hypothèques de Coutances le 28 novembre suivant, volume 188 numéro 40 avec inscription d'office du même jour, volume 250 numéro 299. Cette acquisition a eu lieu moyennant entre autres conditions...(3 Q 4179, ACP Gavray, folio 72, cases 6-8 aux archives départementales de la Manche).

Une déclaration préalable à une vente mobilière du matériel de scierie, saboterie, tournerie sur bois est faite le 8 novembre 1947 à la requête d'Emile, Lucien Lechevallier, époux Damecour, industriel à Gavray. La date de celle-ci est fixée au 5 novembre 3 Q ACP Gavray, volume 242, n° 221, 237). Le moulin Huet qualifié de « propriété au lieu-dit le moulin Huet, précédemment à usage industriel actuellement désaffectée » fait l'objet d'une vente le 26 décembre 1947 par Emile, Lucien Lechevallier, époux de Madeleine Moulin à René, Charles Denoual, grainetier à Gavray, époux de Georgette François et Jean, Mathias Denoual, grainetier époux de Camille Leroy. Les immeubles vendus comprennent, maison d'habitation, garage, grand atelier de saboterie, petit hangar, barrage avec vannage de décharge y compris les appareils de levage et des parcelles de terrain ayant pour origine une acquisition les 14 août et 8 septembre 1933 (Me Potier).

Notariat de Gavray : 5 E 4108 (2e semestre 1868) aux archives départementales de la Manche

La chapelle sainte Anne de La Lande-d'Airou

François Desrues est un normand bien de chez nous, puisqu'il vit le jour dans le val de Sienne, à la Lande-d'Airou, vers 1570, et qu'il mourut aux environs de 1630. Son essentiel titre de gloire est d'avoir publié chez Jean Le Cartel, imprimeur et libraire à Coutances, un curieux ouvrage dont le titre est « description contenant toute les singularitez des plus célèbres villes et places remarquables du royaume de France. Voici ce qu'il dit à propos de Saint Léonard-des-Bois qui précéda la chapelle Sainte Anne « Environ deux traicts d'arbalestre du bourg susdict est sur le grand chemin une chapelle des plus anciennes, où il y avoit autresfois un monastere de religieux qu'on appeloit S. Leonard des bois à cause qu'il estoit situé en un bout du bois de la Lande d'Herould ».

En la présente année 1786 ont été jetés les fondements de la nouvelle chapelle Ste Anne sise au bourg, annexée avec son enclos à la cure. En recherchant les fondations de la vieille chapelle qui était à peu près au milieu de ce petit terrain on a découvert beaucoup de restes d'anciennes sépultures et même la phalange d'un doigt armée d'une bague d'alliance.

Aussi en suivi la trace des fondements d'un édifice de quatre-vingt-deux pieds de longueur sur trente-six de largeur dans sa partie intérieure et au couchant qui se portait à près de soixante pieds de longueur et trente pieds de largeur à la partie supérieure vers le levant. Il plus vraisemblable que s'était le chœur et la nef de l'église primordiale avec son cimetière. Il est triste qu'on ait trouvé dans cette fouille ni dalles, ni inscription de cet ancien monument.

Le curé précise dans le mémorial paroissial que la chapelle Sainte Anne est reconstruite en 1787 et appropriée à destination des écoles suivant la requête présentée par monsieur Gouin en personne à Mgr de Talaru-Chalmazel en l'abbaye de Montebourg le 18 7bre 1786. Les arrérages de la rente fondée par monsieur Lechartier en faveur de cette école sont récupérés. La bénédiction de la chapelle se fait le jour Sainte Anne 1787. Pierre Auvray, prêtre originaire du Mesnil-Amand, est nommé à la desserte paroissiale par maître Alexis, Pierre Gouin, curé présentateur des écoles de la paroisse. Il va diriger les écoles jusqu'à son décès survenu le 8 février 1802. Jacques Huard est le 1er 8bre 1791 à la direction des écoles, alors qu'il était étudiant en philosophie. Le curé continue plus loin l'évocation, le 1er juillet 1888, des écoles sous ces mots « depuis quelques années on agite à La Lande-d'Airou la question de la construction d'une maison d'école au bourg de la Lande. Le projet est de la construire à la place de l'ancienne chapelle sainte Anne servant actuellement de maison d'école pour les garçons. C'est l'année où l'on achète la statue de Sainte-Anne ? L'ancienne chapelle Sainte Anne est démolie le 4 janvier 1881. Le campanile n'existait plus lorsque le curé y arriva en 1877. Monsieur de Peyronny qui en était propriétaire l'avait mise à la disposition de la commune pour servir de maison d'école de garçons.

Voici la transcription du texte consacré à cette chapelle dans le Mémorial paroissial de La Lande-d'Airou (pages 199-200) :

« Il nous tardait de consacrer quelques lignes à la disposition de cette chapelle. Les renseignements pris aux archives de Saint-Lô se résument à quelques articles. La bibliothèque d'Avranches ne renferme rien de particulier. Desrues, contemporain d'Henri IV, page 519, y consacre dans son ouvrage le passage suivant « a environ deux traits d'arbalète du bourg est sur le grand chemin une petite chapelle des plus anciennes où il y avait autrefois un monastère de religieux qu'on appelait Saint Léonard-des-Bois à cause qu'il était situé en un bout du bois de La Lande-d'Hérould ». L'auteur de l'Avranchin monumental dit que cette chapelle fut, sans doute, détruite dans la catastrophe de 1151, car la tradition la fait remonter au XIIe siècle. On en retrouve encore les fondements sur lesquels s'est élevée la chapelle Sainte Anne qui sert de maison d'école. Elle est indiquée sur la carte de Mariette faite en 1686. Depuis plusieurs années, M de Peyronny qui en ont été les propriétaires l'avaient mise à la disposition de la commune qui s'en servait encore de maison d'école des garçons. En 1877 lorsque nous fumes nommé curé de La Lande-d'Airou, le campanile n'existait plus. Ses pierres, dont il était formé, étaient recouvertes en partie de terre et servaient de marches pour rentrer dans la chapelle. Depuis quelque temps il était question de la démolir pour construire à la place une maison d'école à la place où elle était située. Au point de vue architectural, elle offrait peu d'intérêt. Une porte unique, située au couchant, à l'endroit même où se trouve celle de la mairie, y donnait entrée. Elle était romane, semblable à celle de l'église de Noirpalu. Quatre fenêtres irrégulièrement placées y laissaient pénétrer la lumière. La plus grande dans le style de la porte lui faisait face et se trouvait dans l'abside. Deux avaient ouverture du côté du midi et une du côté du nord. Aucune de ces fenêtres ne renfermait de pierres ouvragées. Extérieurement il n'y avait pas de contreforts. A l'intérieur elle était dépouillée de toute ornementation. Seul un Crucifix en bois provenant de l'église paroissiale à l'époque où l'on eut le tort de l'ôter pour le remplacer par un Christ en plâtre, attirait l'attention du visiteur. Le sanctuaire n'existait plus. Un petit retrait dans les murs indiquait l'emplacement où il se trouvait autrefois. A l'extérieur, au-dessus de la porte, dans une niche se trouvait la statue de Sainte Anne. Il n'y avait plus trace de pavé. L'enduit des murs avait presqu'entièrement disparu. La toiture laissait passer l'eau en plusieurs endroits. Extérieurement et intérieurement l'aspect en était triste. Je pressentis le propriétaire pour savoir s'il consentirait à une restauration de cette chapelle dont la moitié des frais serait à ma charge dans le cas où elle servirait d'oratoire pour les habitants du bourg et de but de station pour des processions. Sa réponse fut qu'il ne consenti-

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

Saint-Germain-de-Tallevende

Une visite de l'église et du cimetière aura lieu le dimanche 9 juin prochain à 15h. C'est à la demande de madame Martine Picque présidente de l'association locale de généalogie dans le bocage virois. J'ai rencontré quelques membres de l'association le 15 décembre passé.

C'est une expérience appréciée car elle permet d'exploiter d'autres sources archivistiques. Il y a bien entendu les visites archidiaconales du val de Vire, car est-il besoin de le rappeler, Saint-Germain-de-Tallevende relevait avant la Révolution française du diocèse de Coutances. Les archives diocésaines sont conservées à Bayeux. Ce sont de nombreux documents liant l'évêque aux autorités préfectorales. Il y a les fonds des archives départementales conservées à Caen telle la série ancienne « G » contenant de la documentation de l'ancien régime. Je fais connaissance avec la série administrative « O » et d'autres sources encore qui n'existent plus dans la Manche. Un tel déplacement revêt un caractère exceptionnel. Un autre lieu attend, c'est Le Mesnil-Clinchamps dont la quête archivistique, bien que commencée depuis deux ans, n'est pas terminée. Ca ne saura tarder.

rait pas, ayant fait connaître intérieurement qu'il l'a donnerait gratuitement à la commune pour emplacement d'une maison d'école. Cette chapelle placée sur le bord du chemin, occupait à peu de chose près la place de la mairie actuelle et de la salle à manger de l'instituteur. Elle fut détruite au printemps de l'année mil huit cent quatre-vingt-trois, année pendant laquelle fut construite la maison d'école. Là où elle fut démolie, je me rendis pour voir travailler les ouvriers, leur parler de ce que les historiens avaient consigné sur cette chapelle et leur recommandai surtout de conserver tous ses vieux objets, s'ils en trouvaient, de traiter avec respect les ossements qu'ils découvriraient car autrefois il y avait là un monastère de religieux. En creusant les fondations de la maison d'école ils découvrirent beaucoup d'ossements humains, en assez grande quantité, pour remplir trois caisses que je fis porter dans le cimetière. Quelques-uns étaient encore bien conservés. M Potrel, maire, homme chrétien et animé de bonnes intentions, proposa au Conseil municipal de conserver un souvenir de cette chapelle en faisant réédifier sur l'école le campanile de la chapelle Sainte Anne, le destinant à porter la cloche servant à indiquer les exercices avec les enfants. Il voulut aussi conserver la statue en bois de la patronne de la chapelle ainsi que le crucifix. Il consulta donc le Conseil municipal et lui demanda l'autorisation nécessaire pour l'érection du campanile, pour placer la statue de sainte Anne au-dessus de la porte d'entrée de la mairie et le crucifix dans l'école. A l'unanimité le Conseil municipal s'empressa d'entrer dans les vues de M Potrel et lui donna les autorisations demandées. Voilà comment ont été conservés de l'antique chapelle Sainte Anne chère à tout cœur chrétien à cause de son ancienne distinction, les seuls souvenirs dignes de son ancienne distinction, les seuls souvenirs dignes d'intérêt ».

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.